

1 Identification de la substance / du mélange et de la société / l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Code: ART. ABO

Dénomination: AURORA BOREALE

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Description / Utilisation: FINITION PHOTOLUMINESCENTE

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale: Giorgio Graesan & Friends s.a.s. Di Shila Graesan

Adresse: Via Bergamo n. 24

Localité: 20037 - Paderno Dugnano MI (IT)

Téléphone: + 39 02 99039560

Fax: + 39 02 99039590

Courrier de la personne compétente, chargée de la FDS: tecnico@giorgiograesan.it

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Pour les demandes urgentes référer à + 39 0299039541

2 Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas classé comme dangereux conformément aux dispositions du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP).

Dans tous les cas, le produit contenant des substances dangereuses devant être déclarées dans la section n.3 à cause de leur concentration, doit prévoir une fiche des données de sécurité avec des informations appropriées, conformément à la Réglementation (CE) 1907/2006 et modifications successives.

2.2 Règlement 1272/2008 (CLP) et modifications suivantes et adaptations

Classification et indication de danger: Informations pas applicable

2.3 Éléments d'étiquetage

Étiquetage de danger aux termes de la Réglementation (CE) 1272/2008 (CLP) et modifications et révisions successives.

Pictogrammes de danger: Informations pas applicable

Mentions d'avertissement: Informations pas applicable

2.4 Indications de danger

EUH210: Fiche de données de sécurité disponible sur demande

EUH208: Contient: Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isotiazol-3-one (EC no.247-500-7); le 2-méthyl-2H-isotiazol-3-one (EC no.220-239-6)(3:1).

Peut provoquer une réaction allergique.

2.5 Conseils de sécurité

P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102: Tenir hors de portée des enfants.

FDS: Fiche de données de sécurité disponible sur www.giorgiograesan.it

2.6 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB Basé sur les données disponibles, le produit ne contient pas de matières PBT ou vPvB pourcentage plus élevé de 0,1%.

3 Composition/informations sur les composants

3.1 Substances: Information non applicable.

3.2 Mélanges conc.% Classification 1272/2008 (CLP)

Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isotiazol-3-one, 2-méthyl-2H-isotiazol-3-one
CAS. 55965-84-9 0-0,0015 Acute Tox. 2 H330, Acute Tox. 3 H301, Acute Tox. 3 H311,
Skin Corr. 1B H314, Skin Sens. 1 H317, Aquatic Acute 1
H400 M=1, Aquatic Chronic 1 H410

CE.

INDEX. 613-167-00-5

Nota:

Le texte intégral des phrases de risque(R) et les indications(H) est donnée à l'article 16.

4 Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

YEUX: Retirer les éventuels verres de contact. Se laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 30/60 minutes en ouvrant bien les paupières. Consulter aussitôt un médecin.

PEAU: Retirer les vêtements contaminés. Prendre immédiatement une douche. Consulter aussitôt un médecin.

INGESTION: Faire boire la plus grande quantité possible. Consulter aussitôt un médecin.

INHALATION: Appeler aussitôt un médecin Amener le sujet à l'air libre, loin du lieu de l'incident. Si sa respiration cesse, pratiquez la respiration artificielle. Prendre les précautions adéquates pour le sauveteur.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pour des symptômes et des effets dus aux substances contenues, référez-vous au paragraphe 11.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations non disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS: Les moyens d'extinction sont les suivants, anhydride carbonique, poudre chimique et eau nébulisée.

MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS: N'utilisez aucun jet d'eau. L'eau n'est pas efficace pour éteindre l'incendie, cependant elle peut être utilisée pour refroidir les conteneurs fermés exposés aux flammes pour éviter les éclats et les explosions.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

DANGERS DUS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE: La chaleur provoque l'augmentation de la pression et un risque d'explosion.

5.3 Conseils aux pompiers

INFORMATIONS GÉNÉRALES: En cas d'incendie, refroidir immédiatement les récipients pour prévenir le risque d'explosion (décomposition du produit ou surpressions) et le dégagement de substances dangereuses pour la santé. Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet. Recueillir les eaux d'extinction qui ne doivent pas être rejetées dans les égouts. Éliminez l'eau contaminée usée pour l'extinction et les résidus de l'incendie selon la réglementation en vigueur.

EQUIPEMENT: Vêtements normaux de lutte de contre le feu, respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (EN 137), combinaison pare-flamme (EN 469), gants pare-flamme (EN 659) et bottes de pompiers (HO A29 ou A30).

6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Bloquez la perte s'il n'y a aucun danger. Portez un équipement de protection approprié (y compris l'équipement de protection individuel mentionné à la section 8 de la fiche de données de sécurité) afin d'éviter toute contamination sur la peau, les yeux et les vêtements personnels. Ces directives sont applicables à la fois aux initiés que pour les interventions d'urgence.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Éviter que le produit ne soit déversé dans les égouts, dans les eaux superficielles, dans les nappes phréatiques.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Aspirez le produit qui a fui dans un récipient adapté. Évaluez la compatibilité du récipient à utiliser avec le produit, en vérifiant la section 10. Absorbent le reste avec un matériau absorbant inerte. Assurez une ventilation adéquate du lieu affecté par la perte. Vérifiez les éventuelles incompatibilités pour le matériau des conteneurs dans la section 7. L'élimination des matériaux contaminés doit s'effectuer conformément aux dispositions du point 13.

6.4 Référence à d'autres sections:

D'éventuelles informations relatives à la protection individuelle et l'élimination figurent dans les sections 8 et 1.

7 Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulez le produit après consultation avec tous les autres paragraphes de cette fiche. Éviter la dispersion du produit dans l'environnement. Ne pas manger, ni boire ni fumer durant l'utilisation. Enlevez les vêtements contaminés et les équipements de protection avant de pénétrer dans les zones où l'on mange.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités:

Conservez uniquement dans le conteneur d'origine. Maintenez les récipients fermés dans un endroit bien aéré, à l'abri des rayons du soleil. Conserver les conteneurs loin des éventuels matériaux/matériaux incompatibles, faire référence à la section 10.

7.3 **Utilisations finales particulières:**
Informations non disponibles.

8 **Contrôles de l'exposition / protection individuelle**

8.1 **Paramètres de contrôle**

Références Réglementations:

GRB United Kingdom EH40/2005 Workplace exposure limits

Concentration devrait pas avoir un impact sur l'environnement - PNEC

Valeur de référence dans l'eau douce	260 mg/l
Valeur de référence dans l'eau de mer	26 mg/l
Valeur de référence pour les sédiments dans l'eau douce	572 mg/kg
Valeur de référence pour les sédiments dans l'eau de mer	57,2 mg/kg
Valeur de référence pour les micro-organismes STP	20000 mg/l
Valeur de référence pour le compartiment terrestre	50 mg/kg

PROPILENGLICOL

Valeur limite seuil

Tipo	Stato	TWA/8h		STEL/15min	
		mg/m ³	ppm	mg/m ³	ppm

Santé - dérivée sans effet - DNEL / DMEL

Voie	Effets sur les consommateurs (mg/m ³)				Effets sur les travailleurs (mg/m ³)			
	Local aigu	Systémique aigu	Local chronique	Systémique chronique	Local aigu	Systémique aigu	Local chronique	Systémique chronique
Inhalation			10	50			10	168

Légende: (C) = PLAFOND; INALAB = fraction inhalable; RESPIR = Fraction respirable; Torac = Fraction thoracique; VND = danger identifié mais aucune DNEL / PNEC; AEN = pas prévu l'exposition; NPI = pas de danger

8.2 **Contrôles de l'exposition**

Veiller au respect des mesures de sécurité communément appliquées pour la manipulation des substances chimiques.

PROTECTION DES MAINS: Non nécessaire.

PROTECTION DE LA PEAU: Non nécessaire.

PROTECTION DES YEUX: Non nécessaire.

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES: Non nécessaire, sauf indication contraire dans l'évaluation du risque chimique.

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION DE L'ENVIRONNEMENT: Les émissions provenant des procédés de production, y compris ceux de la ventilation doit être vérifié aux fins de respect de la protection de l'environnement.

9 **Propriétés physiques et chimiques**

9.1 **Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat Physique:	liquide dense
Couleur:	opalescent
Odeur:	Caractéristique
Seuil d'odeur:	Pas disponible
PH:	8,0
Point de fusion:	Pas disponible
Point d'ébullition:	Pas disponible
Intervalle d'ébullition:	Pas disponible
Point d'éclair:	> 61 °C.
Taux d'évaporation:	Pas disponible
Inflammabilité de solides et gaz:	Pas disponible
Limite d'inflammabilité inférieure:	Pas disponible
Limite supérieure d'inflammabilité:	Pas disponible
Limite inférieure d'explosivité:	Pas disponible
Limite supérieure d'explosion:	Pas disponible
Pression de la vapeur:	Pas disponible
Densité de la vapeur:	Pas disponible
Densité relative:	1,055 Kg/l
Solubilité:	Pas disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau:	Pas disponible

Température d'auto-inflammation:	Pas disponible
Température de décomposition:	Pas disponible
Viscosité:	11000
Propriétés explosives:	Pas disponible
Propriétés oxydantes:	Pas disponible

9.2 **Autres informations**

VOC (Directive 2004/42/CE): 5,68 % - 60,00 g/l.

10 **Stabilité et réactivité**

10.1 **Réactivité:**

Il n'y a aucun danger particulier de réaction avec d'autres substances dans conditions d'utilisation normales.

10.2 **Stabilité chimique:**

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.3 **Possibilité de réactions dangereuses:**

Dans des conditions d'utilisation et de stockage normales, les réactions dangereuses ne sont pas dangereuses.

10.4 **Conditions à éviter:**

Aucune en particulier. Respectez cependant les précautions habituelles concernant les produits chimiques.

10.5 **Matières incompatibles:**

Informations pas disponible.

10.6 **Produits de décomposition dangereux:**

Informations pas disponible.

11 **Informations toxicologiques**

En l'absence de données toxicologiques expérimentales sur le produit lui-même, les risques éventuels du produit pour la santé ont été évalués en fonction des propriétés des substances contenues, selon les critères prévus par la norme de référence pour la classification. Considérez, par conséquent, la concentration des substances dangereuses individuelles qui peuvent être cités à la section 3, pour évaluer les effets toxicologiques résultant de l'exposition au produit. Le produit contient une ou des substances / sensibilisantes et peut donc provoquer une réaction allergique.

11.1 **Informations sur les effets toxicologiques:**

Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2Hisotiazol-3-one (EC no.247-500-7); le 2-méthyl-2Hisotiazol-3-one (EC no.220-239-6)(3:1)

LD50 (oral):	> 67 mg/kg Rat
LD50 (voie cutanée):	> 140 mg/kg Rat
LC50 (inhalation):	> 0,17 mg/ml Rat, 4h

12 **Informations écologiques**

Aucune donnée spécifique n'étant disponible sur la préparation, utilisez selon les bonnes pratiques de travail, en évitant de disperser le produit dans l'environnement. Évitez de laisser le produit pénétrer dans le sol ou les cours d'eau. Avertissez les autorités compétentes si le produit est à été déversé dans des cours d'eau ou s'il a contaminé le sol ou la végétation. Adoptez des mesures pour réduire au minimum les effets sur la strate aquifère.

12.1 **Toxicité:**

Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2Hisotiazol-3-one (EC no.247-500-7); le 2-méthyl-2Hisotiazol-3-one (EC no.220-239-6)(3:1).
EC50 - Crustacés: > 0,12 mg/l/48h Daphnia magna, 48h

12.2 **Persistence et dégradabilité:**

Aucune information disponible.

12.3 **Potentiel de bioaccumulation:**

Aucune information disponible.

12.4 **Mobilité dans le sol:**

Aucune information disponible.

12.5 **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Basé résultats des évaluations PBT et vPvB Basé sur les données disponibles, le produit ne contient pas dematières PBT ou vPvB pourcentage plus élevé de 0,1%

12.6 **Autres effets néfastes:**

Aucune information disponible.

13 Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets:
Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus de produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux non dangereux. L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur.
- 13.2 EMBALLAGE CONTAMINÉ:
Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.

14 Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU:
Pas applicable.
- 14.2 ONU Nom d'expédition:
Pas applicable.
- 14.3 Transport classe de danger:
Pas applicable.
- 14.4 Groupe d'emballage:
Pas applicable.
- 14.5 Dangers pour l'environnement:
Pas applicable.
- 14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur:
Pas applicable.
- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:
Information non pertinente.

15 Informations réglementaires

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.
Catégorie Seveso: Aucune.
Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII Règlement (CE) 1907/2006: Aucune.
Substances figurant dans la Candidate List (Art. 59 REACH): Aucune.
Substances sujettes à autorisation (Annexe XIV REACH): Aucune.
Substances sujettes à l'obligation de notification d'exportation Reg. (CE) 649/2012: Aucune.
Substances sujettes à la Convention de Rotterdam: Aucune.
Substances sujettes à la Convention de Stockholm: Aucune.
Contrôles sanitaires: Aucune information disponible.
VOC (Directive 2004/42/CE): Peintures pour effets décoratifs.
VOC exprimés en g/litre du produit prêt à l'emploi: Valeur limite 200,00 (2010).
VOC: 60,00

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange et les substances qu'il contient.

16 Autres informations

Texte des indications de danger (H) mentionnées dans les sections 2-3 de la fiche:

Acute Tox. 2	Toxicité aiguë, catégorie 2
Acute Tox. 3	Toxicité aiguë, catégorie 3
Skin Corr. 1B	Corrosion cutanée 1B, catégorie 1B
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
Aquatic Acute 1	Risque pour le milieu aquatique, la toxicité aiguë, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Risque pour le milieu de l'eau, la toxicité chronique, catégorie 1
H330	Mortel par inhalation
H301	Toxique en cas d'ingestion
H311	Toxique en cas de contact avec la peau
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires
H317	Peut provoquer une réaction allergique cutanée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, avec effets de longue durée.
- EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

LÉGENDE:

ADR: Accord européen pour le transport des marchandises dangereuses sur route.
CAS NUMBER: Numéro du Chemical Abstract Service.
CESO: Concentration ayant un effet sur 50% de la population soumise aux tests.
CE NUMBER: Numéro d'identification dans l'ESIS (système européen de substances existantes).
CLP: Règlement CE 1272/2008.
DNEL: Niveau dérivé sans effet.
EmS: Emergency Schedule.
GHS: Système harmonisé global de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA DGR: Règlement pour le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien.
IC50: Concentration d'immobilisation de 50% de la population soumise aux tests.
IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses.
IMO: International Maritime Organization.
INDEX NUMBER: Numéro d'identification dans l'Annexe VI du CLP.
LC50: Concentration mortelle 50%.
LD50: Dose mortelle 50%.
OEL: Niveau d'exposition sur les lieux de travail.
PBT: Persistant, bio-accumulant et toxique selon le REACH.
PEC: Concentration environnementale prévisible.
PEL: Niveau prévisible d'exposition.
PNEC: Concentration prévisible sans effet.
REACH: Règlement CE 1907/2006.
RID: Règlement pour le transport international des marchandises dangereuses par train.
TLV: Valeur limite de seuil.
TLV CEILING: Concentration qu'il ne doit pas dépasser à aucun moment de l'exposition au travail.
TWA STEL: Limite d'exposition à court terme.
TWA: Limite d'exposition moyenne pondérée.
VOC: Composé organique volatil.
vPvB: Très persistant et bio-accumulant selon le REACH.
WGK: Classe de danger pour l'eau (Allemagne).

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE:

1. Directive 1999/45/CE et modifications suivantes.
2. Directive 67/548/CE et modifications suivantes et adaptations (XXIX adaptation technique).
3. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH).
4. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP).
5. Règlement (CE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP).
6. Règlement (CE) 453/2010 du Parlement européen.
7. Règlement (CE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP).
8. Règlement (CE) 618/2012 du Parlement européen (III Atp. CLP).
9. Handling Chemical Safety.
10. The Merck Index. Ed. 10.
11. Niosh - Registre des effets toxiques des substances chimiques.
12. INRS - Fiche Toxicologique.
13. Patty - Hygiène industrielle et de toxicologie.
14. N.I. Sax - Propriétés dangereuses des matériaux industriels-7 Ed. 1989.
15. Web Agence ECHA.

NOTA POUR L'UTILISATEUR: Les informations et instructions fournies dans la présente FDS sont basées sur l'état actuel des connaissances scientifiques et techniques à la date de publication indiquée. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit. Elles ne doivent pas être interprétées comme une garantie de performances techniques, d'adéquation à une application particulière. Compte tenu du fait que l'utilisation du produit ne sont pas soumis à notre contrôle direct et par conséquent, les utilisateurs doivent observer leur propre responsabilité, les lois et les dispositions en vigueur en matière de santé et de sécurité. Le fournisseur ne peut pas assumer la responsabilité d'utilisation inappropriée. Il est conseillé de fournir une formation adéquate au personnel de l'utilisation de produits chimiques.